



ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE (APLD)

Objectifs

Maîtriser les règles de mise en place d'un accord APLD

Connaître les dispositions d'un accord APLD

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Accessible à tous

Moyens pédagogiques

OCM et mises en situation

Durée

1 jour soit 7 heures

Intervenant

Juriste en droit social

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra: 1 590 € nets / groupe (+ frais pour la province en présentiel)

Financement

Financement par le CSE

Programme:

Introduction

Objectif de l'APLD

Les caractéristiques de l'APLD

L'articulation de l'APLD avec l'activité partielle du droit commun

La mise en place de l'APLD

Par un accord d'entreprise, d'établissement ou de groupe Par un accord de branche étendu

L'articulation entre les accords d'APLD de branche et d'entreprise

Les clauses de l'accord d'APLD

Le préambule Les clauses obligatoires Les clauses facultatives

Les engagements de l'employeur

Les engagements en matière d'emploi Les engagements en matière de formation professionnelle

La réduction du temps de travail

Le principe Les dérogations

Le rôle du CSE

Dans le cadre d'accord d'entreprise d'établissement ou de groupe Dans d'un document unilatéral Le suivi de la mise en œuvre du dispositif

Le rôle de l'administration

L'extension des accords de branche La validation des accords L'homologation du document unilatéral Le contrôle et les sanctions

La durée du dispositif

La durée d'application de l'accord La durée de la mise en œuvre du document unilatéral La durée de validité de l'autorisation administrative

L'indemnisation de l'employeur et des salariés

L'indemnité d'APLD L'allocation d'APLD

Les conséquences pour les salariés

Les effets sur le contrat de travail Les incidences sur les droits à la protection sociale

38 rue du Texel 75014 Paris 01 46 99 63 50 www.smc-cse.fr